

CA ADHF du 9 avril 2025

Ordre du jour

- * proposition de vnf de mettre des bouts de berges dans les COT,
- * liste d'attente / création de comités des usagers,
- * des règles d'aménagements pourquoi pas ? MAIS pas des règles d'urbanisme strictement terrestre et non réalistes vs des bateaux ou établissements flottants,
- * locations saisonnières, "collocations" etc...
- * entretien des berges,
- * & clarification de responsabilités de chacun (usagers, gestionnaire, communes) pour l'entretien des divers équipements hors les berges et les bateaux et établissement flottants.

Participants

FA François Saint-Cast... (Invité) Invité à la réunion 🍌	CS Christophe SAINTAGNE	M Marie (Invité) Invité à la réunion
J joue (Invité) Invité à la réunion	CC Claude Carrant	MP Maxime Parisot (Invité) Invité à la réunion
AL Ade LEFEBVRE	CA Clément Chaumette ... (Invité) Invité à la réunion	PE Pierre Esselinck (Invité) Invité à la réunion
A Agnès (Invité) Invité à la réunion	CL cosma394 lhospital	SR Soucaret Rodolphe
AP Alain Pied-Viard (Invité) Invité à la réunion	FD Francois DECOCK	ST Stephane Tremey-Heimburger
A Alec (Invité) Invité à la réunion	F francois.verdeaux (Invité) Invité à la réunion	TC Thierry Cluzel (Invité) Invité à la réunion
BH Bettina Heger	JB Jeff BARRAS	VS Valérie SABINEU
CF Carol Fouché (Invité) Invité à la réunion	J1 JEROME/JENNY CAN... (Invité) Invité à la réunion	
CC Carpe Diem Conflans (Invité) Invité à la réunion	JD jordi delepine Organisateur	

Le bureau cherche des participants actifs ! pour soutenir le Trésorier, secrétaire... groupes de travail !

Se propose :



Intro

- Les pb locaux doivent en priorité être traités localement par les élus/instance locales et présidents/es d'association.
- Ensuite l'ADDHF interviendra pour aider les associations.

Règlement des bateaux

- Diagnostic national en cours.
- Objectif d'uniformisation au niveau national dans sa mise à jour version 2012 – 2025.

Agenda :

- Séminaire le 18 avril entre DRIEAT de IdF, VNF, Ministère et ADHF.
- CA de l'ADHF le 4 Juin
- Juin adoption du règlement.

Un tableau comparatif sera donné avant aux Association pour faire ultime travail d'échange avant le vote d'administration. L'ADHF suivra les conclusions majoritaires des associations.

Les échanges sur les tarifs seront menés ensuite.

Principaux points soumis à réflexions et suggestions :

<https://www.adhf-f.org/actualites/nouveau-reglement-des-bateaux-etat-davancement-des-discussions-avec-vnf/>

Vocabulaire :

- Bateaux logements... les participants souhaitent que la définition soit claire et associée à une référence réglementaire / Code.

Règlement usage privé / usage économique / COT :

- Inacceptable, casus belli. Jordi précise que si nous n'avons pas d'accord avec VNF alors des dispositions de communications très formelles et strictes seront envisagées fermement.

Bouts de berges dans les COT :

- Contradictoire avec la tarification R2. Les péniches, occupants du domaine public fluvial, ne paient pas les viabilités des terrains loués. Nous ne devons pas être assujettis à des obligations qui ne nous concerne pas, préserver la liberté de choix/qu'on ne soit pas obligés d'accepter et enfin ne pas retirer les prérogatives dont on bénéficiait jusqu'à présent. Et ne pas nuire au passage des voisins et autres usagers.
La privatisation de l'espace public n'est pas à envisager
- Les questions d'assurance viendraient aussi poser de gros pb si un arbre venait à causer des dommages.
- Un vote sera organisé par l'ADHF à ce sujet des berges dans les COT : Oui ou Non.

Liste d'attente / comités des usagers :

- Demander à ce que ces comités soient formellement organisés avec des personnes désignées par l'ADHF dans l'arbitrage des places en liste d'attente.
- S'inspirer du dispositif qui existait auparavant.
- Mobiliser les associations locales dans un principe de subsidiarité.

Cahier des prescriptions architecturales (HAROPA - 2022)

- Quelle légitimité aurait VNF à définir des prescriptions architecturales ?
- Ne pas avoir les mêmes règles que les logements/maisons "à terre"
- VNF cherche à éviter les bateaux "poubelles"
- A voir selon les catégories de ports.

Locations saisonnières, "collocations" etc ...

- o Coloc
- o Chambre d'hôtes
- o Location saisonnière meublées (type Air BB) (totalité du bateau)
- ADHF défend la location à l'année + une loc de chambre de bateaux + chambres d'hotes max 120 jours. Ces 3 cas sont approuvés par VNF.
- Jordi s'oppose à la location à année sans présence du propriétaire.
- Modification des tarifs de COT dans le cas de locations touristiques (120j/an).
- Confusion, contraire au code civil de restreindre les usages privés. Il faut se pencher sur la notion d'activités commerciales ou pas.
- Remarque faite sur le paiement de la taxe foncière = cela n'alloue pas des droits

Entretiens des berges

- Déchets, matériels (passerelles, écarteurs.)

Clarification des responsabilités de chacun (usagers, gestionnaire, communes) pour l'entretien des divers équipements hors les berges et les bateaux et établissement flottants.

-

Questions :

- Quand voter ? Sur la base du tableau préparé qu'il faudra mettre à jour. Retour vers fin mai pour un vote. L'ADHF aura transmis les infos avant.
- ADHF demande un retour détaillé des associations.
- Les règles / clauses des COT devront être prises en compte dans les échanges à venir sur les tarifs. Il faudra souligner qu'il n'y a pas eu de négociations.
- Veiller à ne pas accorder trop de souplesse sans rien en retour. (Ne pas lâcher la proie pour l'ombre)
- Qui vérifiera la bonne application du règlement ensuite ? Et la cohérence des interprétations
- Question sur les assurances et notamment des barges/maisons flottantes en béton ou très bétonnées. Jordi a rencontré HELVETIA. Les échanges sont en cours. Identification

des cas les plus fréquents à faire. Risque de non renouvellement des COT. Pierre Esselinck et François Saint Cast s'en occupent ? Voir Pays Bas ou Belgique ?

Fin de réunion 22h56